

**Déclaration annuelle de régularisation de TVA – Régime simplifié agricole (Formulaire 10968)**

Accéder au Formulaire – Cerfa 10968

Le formulaire 3517-AGR-SD sert à déclarer les opérations imposables à la TVA d'une année entière. Il doit être envoyé au plus tard le 2<sup>e</sup> jour ouvré suivant le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante.

Cette déclaration doit être transmise de l'une des manières suivantes :

Par l'intermédiaire d'un partenaire EDI (échange de données informatisées) (mode EDI-TDFC )

Directement à partir de votre espace abonné sur le site impots.gouv.fr (mode échange de formulaire informatisé ou EFI).

- Compte fiscal en ligne pour les professionnels (mode EFI)

Téléservice

Une notice explicative pour vous aider à remplir le formulaire est disponible : N°3517-AGR-NOT-SD (Cerfa n°50452)



*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*